



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 20
Jeudi 23 mai 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelay, le 22 mai 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mesures en matière de circulation routière nécessitant l'accord de l'OPC

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de Belprahon décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Stop

Au débouché du Chemin du Prailat sur le Noveleu

Motif de la mesure: Amélioration de la sécurité routière

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Belprahon, le 23 mai 2024

Le Conseil communal

avant l'Assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouvertures.

Concernant le point 1, le message d'information du Conseil communal sera distribué par tout ménage aux habitants de la commune de Corcelles.

Un éventuel recours contre les règlements d'organisation du Syndicat scolaire du Grand Val (point 1 de l'ordre du jour) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau, au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale.

Les comptes du Syndicat scolaire du Grand Val et les comptes communaux seront déposés publiquement au secrétariat communal. Ils pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 22 mai 2024

Le Conseil communal



Court

Syndicat d'alimentation en eau potable de Chaluet

Mise à l'enquête des documents constitutifs et du projet d'alimentation en eau potable

En accord avec le Service des améliorations structurelles et de la production (SASP) et en vertu des articles 30 à 33 de la Loi du 16 juin 1997 sur la procédure des améliorations foncières et forestières (LPAF; RSB 913.1), ainsi que de l'article 18 de l'Ordonnance du 5 novembre 1997 sur la procédure des améliorations foncières et forestières (OPAF; RSB 913.111), le Conseil municipal de Court dépose publiquement, du jeudi 23 mai 2024 au lundi 24 juin 2024, les documents suivants à l'administration municipale de Court.

Documents pouvant faire l'objet d'une opposition:

- Plan du périmètre et installations (situation 1:5'000), du 27 mars 2024, comprenant le tableau des propriétaires et des surfaces;
- Plan «Projet définitif» (situations générales 1:2'000; coupes 1:20; détails 1:20), du 4 avril 2024;
- Rapport technique avec estimation des coûts, du 16 décembre 2020 (mis à jour le 5 avril 2024);
- Principes de répartition des frais de construction, du 30 avril 2024;
- Fiches de propriétaires, du 21 mai 2024;
- Tableau «Simulation répartition des frais de construction», du 30 avril 2024;

Documents déposés pour information (ne pouvant pas faire l'objet d'une opposition):

- Rapport «Évaluation environnementale», décembre 2021;



Belprahon

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers: Maurer Gabriel et Cristelle, Clos Dedos 9, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 572, Clos Dedos 9, 2744 Belprahon

Projet: Pose d'une piscine ovale en acier, non enterrée et non chauffée

Dimensions: Selon plan déposé

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 juin 2024 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 15 mai 2024

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérante: Garage Olivier Burri SA, Rte du Grandval 10, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: Burri et Partenaires Sàrl, M. Pascal Burri, Rte de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Emplacement: parcelles N°s 166 et 169, au lieu-dit: «Rte du Grandval 10», commune de Belprahon.

Projet: agrandissement du secteur carrosserie avec nouveau four à peinture et zone de préparation au rez-de-chaussée et locaux de stockage pour les pneus, huiles et produits au sous-sol, pose d'un monte-charge et aménagement d'un nouvel enrobé à l'extérieur.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A1.

Dérogation: art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juin 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.



Corcelles

Assemblée communale ordinaire Jeudi 27 juin 2024 À 20h À la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

- 1) Votation avenir du secondaire 1 communes du Grand Val et commune de Roches

Décisions

- 2) Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réfection des chemins blancs et approuver le crédit additionnel
- 3) Discuter et approuver les comptes 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val
- 4) Discuter et approuver les comptes 2023 de la Commune mixte de Corcelles
- 5) Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
- 6) Divers et imprévus

Les documents en rapport avec le point 1 (les deux règlements d'organisation, le message d'information du Conseil et les deux rapports d'expert) sont disponibles sur le site internet de la Commune et sont déposés au Secrétariat communal 30 jours

- Rapport « Plan de protection du sol », décembre 2021;
- Projet de règlement d'entretien et d'exploitation;
- Projet de statuts du syndicat;
- Rapports officiels des services cantonaux spécialisés.

Tous les documents précités peuvent être consultés à l'administration municipale de Court (rue de la Valle 19, 2738 Court, 1^{er} étage) pendant les heures d'ouverture ordinaires du guichet.

Durant le délai de mise à l'enquête publique, une opposition peut être formée contre les documents précités. L'opposition doit être déposée par écrit, avec indication des motifs, à l'administration municipale de Court (rue de la Valle 19, 2738 Court).

En vertu de l'article 97 alinéa 4 de la Loi fédérale du 29 avril 198 sur l'agriculture (LAgr; RS 910.1), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition.

Celui ou celle qui n'a pas formé opposition durant le délai de dépôt public approuve les objets de la mise à l'enquête.

Une séance d'information destinée aux propriétaires concerné-e-s aura lieu le **mardi 28 mai 2024, à 20 heures, au centre communal de Court** (rue de la Valle 19, 2738 Court, 2^e étage, grande salle).

En outre, les auteurs du projet et un représentant du Service des améliorations structurelles et de la production (SASP) se tiendront à disposition pour donner des renseignements le **jeudi 6 juin 2024, de 9 h à 11 h 30, dans les locaux de l'administration municipale** (rue de la Valle 19, 2738 Court, 1^{er} étage).

À noter encore que les éventuelles séances de conciliation auront lieu le **jeudi 2 août 2024** ou le **vendredi 23 août 2024**.

Court, le 23 mai 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

Paroisse réformée de Court

L'assemblée de paroisse aura lieu le lundi 24 juin 2024 à 20h30, à la cure (1^{er} étage)

Ordre du jour:

1. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation et approbation des comptes 2023:
 - Présentation des comptes
 - Rapport de vérification
 - Recommandation du conseil
 - Discussion et approbation
4. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de la protection des données.
5. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse.
6. Divers.

Les comptes 2023 peuvent être consultés au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 24 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 24 juin 2024 sera déposé publiquement durant 30 jours à compter du 8 juillet 2024 au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Pendant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition par écrit contre la teneur du procès-verbal auprès du conseil de paroisse.

Court, le 23 mai 2024

Le conseil de paroisse



Crémînes

Assemblée communale de la commune mixte de Crémînes

Jeudi 27 juin 2024 à 19h30 à la halle de gymnastique de Crémînes.

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver les comptes 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2023 de la Commune mixte de Crémînes.
3. Organisation future de l'enseignement au degré secondaire 1 pour la couronne de Moutier:
 1. Acceptez-vous la dissolution du syndicat scolaire actuel du Grand Val au 31 juillet 2026?
 2. En cas de dissolution du syndicat scolaire actuel, acceptez-vous que la commune adhère au nouveau Syndicat scolaire élargi du Grand Val, établi sur la base du Règlement d'organisation « à géométrie variable »?
 3. En cas d'adhésion de la commune au Syndicat scolaire élargi du Grand Val, souhaitez-vous que la commune scolarise les enfants des sections P et M dans ce syndicat scolaire, à Grandval?
 4. Si le syndicat scolaire actuel n'est pas dissout, acceptez-vous que la commune sorte du syndicat scolaire actuel, à la condition que le nouveau Syndicat scolaire primaire et secondaire du Grand Val soit créé?
 5. En cas de sortie du syndicat scolaire actuel, acceptez-vous que la commune adhère au Syndicat scolaire primaire et secondaire du Grand Val, établi sur la base du Règlement d'organisation « tout compris »?
4. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2024.
5. Discuter et approuver un crédit supplémentaire d'investissement pour la réfection de la conduite d'eau potable Les Vaivres-Zoo de CHF 78'900.-.
6. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 30'000.- pour terminer la Révision du Plan de zone, aménagement local (PAL).
7. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'investissement d'amélioration structurelle pour la route des Vaivres (REP Les Vaivres).
8. Prendre connaissance du décompte final des travaux d'urgence de la Binzberg (grange).
9. Divers.

Dépôt public:

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Comptes 2023 du SSGV
- Comptes 2023 de la commune mixte de Crémînes
- Règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val

- Règlement d'organisation du Syndicat scolaire primaire et secondaire du Grand Val

Les documents suivants, en rapport avec le point 3 de l'ordre du jour, sont mis à votre disposition:

- Secondaire 1: communes du Grand Val et commune de Roches – Information aux électrices et électeurs
- Secondaire 1 dans la région de Moutier – Analyse de modèles de scolarisation des enfants de la 9H à la 11H – Rapport du 18 août 2022, Aldo Dalla Piazza mandat d'Avenir Berne Romande
- Secondaire 1 dans la région de Moutier – Analyse des coûts de deux variantes pour le modèle « deux sites » - Rapport du 16 mai 2023, Aldo Dalla Piazza mandat d'Avenir Berne Romande

Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Un recours contre les Règlements d'organisation du Syndicat scolaire du Grand Val (point 3 de l'ordre du jour, questions 2 et 5) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale à 2610 Nidau, au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale.

Crémînes, le 23 mai 2024

Le Conseil communal



Grandval

Assemblée municipale de Grandval, jeudi 27 juin à 19h30, salle communale

Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver les comptes 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val;
- 2) Discuter et approuver les comptes 2023 de la Municipalité de Grandval;
- 3) Divers

Les comptes cités aux points 1 et 2 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours, soit du 4 juillet 2024 au 3 août 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt.

Le conseil municipal

Votations populaires du dimanche 9 juin 2024

Rectification bureau de vote

Président: Monsieur Marc Minder
Membres: Madame Janique Clévenot
Monsieur Pavel Bouduban

Grandval, le 23 mai 2024

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Bnomad, Chemin des Charmilles 2, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 48, Chemin des Charmilles 2

Projet : Installation provisoire de deux igloos (dômes géodésiques) avec poêle à bois dans le jardin au Sud de la parcelle pour chambres d'hôtes. Période de pose : saison estivale d'avril à septembre.

Zone : H2

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juin 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 mai 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Livesystems dooh AG, Waldeggstrasse 51, 3097 Liebefeld

Emplacement : Parcelle N° 466, Rue Industrielle 88

Projet : Installation d'un panneau publicitaire LED format F12 (2700 x 1420 mm)

Zone : HA3

Recensement architectural : Bâtiment digne de protection (objet C)

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juin 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 mai 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Smajic Muhamed, Rue du Midi 9, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 208, Rue du Midi 9

Projet : Aménagement d'un couvert pour 2 voitures avec revêtement en pavés filtrants et de 3 places de parc.

Zone : HA3pc

Dérogation : Art. 80 LR, art. 21 et 24 RCC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juin 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 mai 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Membrez Stéphane, Rue Jolimont 22, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2195, Rue Jolimont 22

Projet : Agrandissement de la terrasse couverte en façade Ouest

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juin 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 mai 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Clémence Arnaud, Chemin de Graiteray 32, 2740 Moutier

Auteur du projet : KD Architecture SA, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 1996, Chemin de Graiteray 32

Projet : Construction d'un couvert pour voitures en façade Nord-Est, modification de fenêtres et portes, remplacement de l'Eternit existant en façades Sud-Ouest et Sud-Est par tôles aluminium anthracites, rénovation de la toiture existante avec tôles métalliques et pose de panneaux photovoltaïques

Zone : H2

Dérogation : Art. 21 RCC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 juin 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 mai 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : BP Prestige Sàrl, par Ramabaja Blendi, Rue de l'Est 41, 2740 Moutier

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 3088 et 2180, Chemin des Sources 4 et 6

Projet : Construction de 2 maisons familiales avec pergolas et panneaux photovoltaïques, démolition de 4 garages préfabriqués

Zone : HA2

Dérogation : Art. 26 RCC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 juin 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 mai 2024

Services Techniques-Urbanisme

Ordonnance relative à l'Ecole à journée continue (EJC)

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, dans sa séance du 26 mars 2024, a modifié l'Ordonnance relative à l'Ecole à journée continue (EJC), avec entrée en vigueur au 1^{er} août 2024.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 13 mai 2024

Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Modification du projet publié pendant la période du 14 février 2024 au 15 mars 2024

Requérants : Viviane et Ami Gyger, Derrière les Hôtas 25, 2748 Souboz

Auteur du projet : STUDIOV9, architecte MA HES SIA, Dammweg 3, 2502 Bienne

Emplacement : Parcelle N° 393, Les Champs des Fouats 1, Souboz

N° eBau : 2023-20808

Projet de construction : Construction d'une nouvelle maison d'habitation avec pose de panneaux photovoltaïques

Modifications du projet :

- Déplacement de la maison et des installations à une distance de 4 m de la zone agricole ;
- Pose d'une pompe à chaleur à l'intérieur du bâtiment ;
- Modification des ouvertures en façade Ouest ;
- Diminution de la largeur de l'escalier extérieur.

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H3

Dérogation requise : Art. 24 LAT

Remarque : L'opposition reçue reste valable sous réserve de retrait par l'opposant.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 juin 2024 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Souboz, le 15 mai 2024

Secrétariat communal



Rebévelier

Avis de construction

CORRECTION - AVIS PARU LE 15.5.2024

Requérant : M. Michael Amstutz, Les Cerniers 10, 2717 Rebévelier

Auteur du projet : Inter-Espace SA, 2740 Moutier (Arch. HES Kurt Kaempff)

Emplacement : Parcelle N° 16, au lieu dit : Les Cerniers 10, 2717 Rebévelier

Projet : Construction d'un hangar polyvalent et d'une citerne d'eau. Remplacement du poulailler existant.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 24 LAT

Permis ebau : 2024-5621 (le permis peut être consulté sur le site internet ebau).

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal du 15 mai au 14 juin 2024. Les oppositions et les réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Rebévelier, le 15.5.2024

Le Conseil communal

Analyses de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 29 avril 2024 au réseau de distribution, école, toilettes, lavabo à Rebévelier par M. Jean-Marc Tonna, contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques, chimiques sont en règles.

Rebévelier, le 20 mai 2024

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérante : Alevi Sàrl, Rue du Haut- Fourneau 19, 2800 Delémont.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelles N°s 2306 et 2307, au lieu-dit : « Dos-la-Velle », commune de Reconvilier.

Projet : construction de 3 maisons familiales, d'une terrasse couverte et de deux couverts à véhicules, création de places de stationnement extérieures et pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juin 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 mai 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saules

Assemblée communale - lundi 24 juin 2024 à 20h à la salle communale

Ordre du jour :

1. Discussion et approbation des comptes 2023
2. Discussion et acceptation d'une dépense périodique de Fr. 8'500.- pour la participation de Saules au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA
3. Information concernant le radar pédagogique
4. Divers

Remarque : Chaque ayant peut se procurer un exemplaire des comptes 2023 auprès du bureau communal.

Recours : Un recours contre les décisions de l'assemblée peut être déposé, dans les 30 jours après cette dernière, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Saules, le 23 mai 2024

Conseil communal



Schelten

Einladung zur Gemeindeversammlung

Einwohnergemeinde Schelten - Ordentliche Versammlung

Montag den, 24. Juni 2024 um 20.00 Uhr im Schulhaus Schelten.

Traktanden :

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Jahresrechnung 2023
3. Verschiedenes

Das Protokoll, die Rechnungen liegen 30 Tage vor und nach der Versammlung im Gemeindesekretariat zur Einsicht. Wer die genauen Rechnungen möchte, kann diese in der Gemeindeschreiberei beziehen.

Allfällige Beschwerden sind innert 30 Tagen nach der Gemeinde-versammlung schriftlich und begründet beim Regierungsstatthalter-Amt in Courtelary einzureichen.

Schelten, den 23. Mai 2024

Das Gemeindesekretariat Schelten



Seehof

Einladung zur Gemeindeversammlung

Freitag, 28. Juni 2024 um 20.00 Uhr

im Schulhaus SEEHOF

Traktanden :

1. Protokoll der letzten Versammlung (Dezember 2023)
2. Rechnung 2023
3. Abstimmung Zukunft Sekundär 1
4. Verschiedenes

Das Protokoll, Dokumente Punkt 3 und die Rechnung 2023 liegen im Gemeindebüro von 28. Mai bis 28. Juni 2024 zur Einsichtnahme vor.

Seehof, den 22. Mai 2024

Der Gemeinderat Seehof



Sorvilier

Rapport d'analyse d'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 12.3.2024 ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été décelé.

Qualité bactériologique : Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Dureté en graduation française (°f) : 30.7 « dure »

Teneur en nitrate (mg/l) : 15.7

Provenance de l'eau : eau de source

Traitement de l'eau : toute l'eau est traitée par des rayons UV

Les personnes qui le souhaitent, peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale.

Sorvilier, le 23 mai 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Opération coup de balai 2024

Le traditionnel « Coup de balai » sera organisé le samedi 25 mai. Cette action, ouverte à tous les citoyens bénévoles, a pour but d'éliminer les nombreux débris délaissés le long des cours d'eau et dans certains lieux publics. Le point de ralliement est fixé à 9h dans la cour arrière de l'Hôtel de ville. Le matériel nécessaire sera fourni par la commune. A l'issue de l'action qui aura lieu par tous les temps, un apéritif sera offert aux bénévoles au point de rendez-vous.

Tavannes, le 8 mai 2024

Le secrétariat municipal

Assemblée municipale, lundi 24 juin 2024 à 20h15 - Salle communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale.

Ordre du jour

1. Présentation et approbation des comptes 2023.
2. Approuver le nouveau règlement pour l'octroi de bourses d'apprentissage et d'études.
3. Validation du crédit d'investissement de CHF 270'000.- pour l'acquisition d'un véhicule de transport de personne et de matériel pour le corps des sapeurs-pompiers La Birse.
4. Communication sur le réaménagement de la place de la gare.
5. Divers.

Dépôt public et documents en consultations

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2023 (point 1) et le projet de nouveau règlement (point 2) peuvent être consultés auprès de l'administration municipale durant les horaires d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.tavannes.ch.

Voies de recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les

décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication et validation du procès-verbal

Au plus tard 14 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet, et ce durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 15 mai 2024

Le Conseil municipal

ZPO B / Plan de Quartier (PQ) «Peute Rive»

Information et Participation de la Population (IPP)

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC, RSB 721.0), le Conseil municipal de Tavannes ouvre une procédure de participation publique relative au Plan de Quartier (PQ) «Peute Rive».

Le projet de Plan de Quartier sera déposé publiquement du 29 mai 2024 au 14 juin 2024 inclusivement à l'Administration communale où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du guichet ou sur rendez-vous. Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la Commune (www.tavannes.ch) à la rubrique Actualités.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés à l'Administration municipale, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Dans le cadre de cette procédure, une soirée publique d'informations et d'échanges est organisée le mardi 4 juin 2024, à 19h 30 à la salle communale (rue du Foyer 5).

Tavannes, le 17 mai 2024

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Favez François, Rue de la Motte 1, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Lack Cheminées SA, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Adresse du projet : BF 463, Rue de la Motte 1, 2733 Pontenet, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Installation d'un nouveau conduit avec sortie en toiture

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 23 mai 2024 au 24 juin 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une

personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Bévillard

Assemblée bourgeoise ordinaire vendredi 28 juin 2024 à 20h à la loge

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. a) Comptes 2023
b) Validation crédit d'investissement
3. Voter un crédit bergerie
4. Divers

Bévillard, le 15 mai 2024

Le Conseil de bourgeoisie

Anniversaire des 10 ans de la fusion

C'était il y a dix ans. Le 18 mai 2014, par 70 % des voix, les ayants droit de Bévillard, Malleray et Pontenet acceptaient de fusionner et de donner naissance à la Commune mixte de Valbirse dès le 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil communal souhaite souligner cet anniversaire. Il le fait avec reconnaissance envers toutes les personnes qui ont contribué à façonner Valbirse durant ces dix premières années. Nombreuses et nombreux sont en effet celles et ceux qui, au sein des autorités, de corps constitués et de la population, ont retroussé les manches pour mettre Valbirse sur de bons rails. Au vu de la saine émulation existante et de la cohésion qui l'habite, la commune peut ainsi passer le cap des noces d'étain avec confiance.

Les projets et défis encore à l'horizon ne permettent pas de se reposer. Mais l'exécutif ne manquera pas d'organiser, courant 2025, une manifestation simple et rassembleuse afin de marquer les 10 ans de la fusion.

Bévillard, le 18 mai 2024

Conseil communal de Valbirse

Votations du 9 juin

Les ayants droit ont reçu leur matériel pour les votations fédérales et communales du 9 juin. Nous vous rappelons qu'il est possible de voter par correspondance en déposant votre enveloppe-réponse dans les boîtes prévues à cet effet à Bévillard (administration), Malleray (Grand-Rue 47) et Pontenet (collège), ceci jusqu'au samedi du scrutin à 18h au plus tard. Les cartes de légitimation doivent être signées.

En cas d'envoi par la poste, n'oubliez pas d'affranchir suffisamment l'enveloppe-réponse et de la remettre à la poste assez tôt.

Enfin, nous vous rappelons que le bureau de vote sera ouvert le dimanche 9 juin de 10h à 12h. Celui-ci se situe dans le hall d'entrée de l'administration communale, rue Aimé Charpillot 2, à Bévillard.

Bévillard, le 17 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Divers

Communauté scolaire de Jean-Gui

Poste de caissier/ère

La communauté scolaire de l'école primaire de Jean-Gui met au concours un poste de caissier/ère.

La personne recherchée doit avoir de l'expérience dans le domaine de la comptabilité et pouvoir travailler avec le système comptable MCH2 sur le logiciel Pro Concept. Elle devra se rendre 4 fois par année à l'école lors de séances et accomplir une charge de travail se situant entre 35 et 40 heures par année.

Date d'entrée: 1^{er} juillet 2024

Pour tout complément d'information et pour postuler, veuillez écrire à l'adresse e-mail ci-dessous

secretariat@eplatanne.ch

Paroisse catholique romaine Moutier

Assemblée de la paroisse catholique romaine

Mercredi 26 juin 2024 à 19h 30

à la Maison des Œuvres

Accueil et prière

Ordre du jour

1. Informations de l'Équipe pastorale
2. Informations du Conseil de paroisse
3. Informations de la Présidente du groupe de travail «transfert de la paroisse de l'ECR à la CEC»
4. Comptes 2023
 - Présentation des comptes 2023
 - Rapport des vérificateurs des comptes curiaux
 - Rapport de l'organe de révision
 - Approbation des comptes de l'exercice 2023
5. Demande d'un crédit extraordinaire de FRS 86'000.00 pour la mise en conformité des installations de sécurité du clocher de Notre Dame de la Prévôté
6. Modification du règlement d'organisation de la paroisse, prolongation de la période de fonction 2021-2024 (Art 69ter)
7. Divers et imprévus

Les comptes 2023 seront déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat de la Cure où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du bureau.

Dépôt public du procès-verbal et de la modification du Règlement d'organisation (RO)

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du mercredi 26 juin 2024 sera déposé publiquement durant 20 jours, dès le mercredi 03 juillet 2024, au secrétariat de la cure où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture. Durant le dépôt public, les ayants droits au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

La modification du RO peut faire l'objet d'un recours à adresser dans les 30 jours suivant l'assemblée à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau.

Moutier, le 13 mai 2024

Le Conseil de paroisse

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicat qui aura lieu

Mercredi 26 juin 2024 à 19 heures 30

Aula de l'école secondaire de Reconvilier

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal du 13 décembre 2023

- Réélection de Monsieur Marc Voiblet à la présidence SETE pour une nouvelle période de 4 ans
 - Nominations de Madame Anne-Sylvie Lab de Tavannes en tant que membre du comité en remplacement de Madame Nathalie Geiser et de Monsieur Aurélien Paroz de Saicourt – Le Fuet en tant que membre du comité en remplacement de Monsieur Gabriel Claire
 - Comptes 2023
 - Informations travaux en cours
 - Divers
- Saules, le 23 mai 2024
Le comité du SETE

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux
Assemblée des délégués
Jeudi 20 juin 2024 à 19h30
Halle de gymnastique, Crémines, salle N° 2
Ordre du jour

- Accueil et liste des présences
- PV de la séance du 6.12.2023
- Comptes 2023

- Discuter et approuver un investissement pour la réfection du chemin menant à la station de pompage de CHF 160'000.--.
 - Situation du SER
 - Divers
- Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux
Le Conseil d'Administration
Moutier, le 16 mai 2024
Christine Allemann

**Validation de vos avis sur
la plateforme : lundi 14h**

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi:
9h30 à 11h45 et 15h à 18h
Vendredi:
9h30 à 11h45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10h à 12h et 13h30 à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 13h30 à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55 / 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet
Electricité. Eau** 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).

Paiement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch